

Arrêté promulguant divers actes législatifs

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 74, lettre g, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 316 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

sur la proposition de son président,

arrête :

Article unique Les actes législatifs suivants sont promulgués :

1. Loi portant modification de la loi de santé (LS), du 6 décembre 2016.
L'entrée en vigueur est fixée avec effet **au 1^{er} janvier 2017**.
2. Loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Lutte contre les abus), du 6 décembre 2016.
L'entrée en vigueur est fixée avec effet **au 1^{er} janvier 2017**.
3. Loi portant modification de la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS), du 6 décembre 2016.
L'entrée en vigueur est fixée avec effet **au 1^{er} janvier 2017**.
4. Loi portant modification de la loi sur les transports publics (LTP) et de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC), du 6 décembre 2016.
5. Loi portant révision de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 6 décembre 2016.
6. Décret portant révision de la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), du 6 décembre 2016.
7. Loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Impôt foncier), du 7 décembre 2016.
8. Loi portant modification de la loi concernant la répartition de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct (LRIFD), du 7 décembre 2016.
9. Loi portant modification temporaire de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Diminution des indemnités de présence), du 7 décembre 2016.
10. Loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Plafonnement des indemnités de déplacement), du 7 décembre 2016.
11. Loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Non majoration des indemnités – transports publics), du 7 décembre 2016.
12. Décret instituant une baisse du traitement des membres du Conseil d'État, du 7 décembre 2016.

13. Loi portant abrogation de la loi sur la Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public (LCCRP), du 15 décembre 2016.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet **au 1^{er} août 2017**.

14. Loi portant modification de la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 15 décembre 2016.
15. Loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Gains immobiliers), du 15 décembre 2016.
16. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'080'000 francs pour la migration technique progressive des antennes du réseau de secours Polycom entre 2016 et 2020, du 15 décembre 2016.

Neuchâtel, le 23 janvier 2017

Au nom du Conseil d'État :

<i>Le président,</i>	<i>La chancelière,</i>
J.-N. KARAKASH	S. DESPLAND

(Lois et décrets publiés dans la Feuille officielle N° 51, du 23 décembre 2016)